



# LE REVEIL SYNDICALISTE

ORGANE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE  
DES SYNDICATS CONFÉDÉRÉS DE LA LOIRE INF<sup>RE</sup>

ACTION. ÉDUCATION SYNDICALES. — DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :  
Siège Social : BOURSE DU TRAVAIL  
Rue Arsène-Leloup — NANTES

— TÉLÉPHONE 326.73 —  
Abonnement : 5 francs par an  
Paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois

Rédigé et composé exclusivement par des camarades syndiqués  
La Correspondance doit être adressée  
au Secrétaire de l'Union Départementale

## Le Comité des Loisirs et les nouvelles Lois Sociales

Le travail de l'homme à l'atelier, au bureau, au magasin tend à amoindrir les qualités naturelles de son corps et de son esprit. Le travail mécanique, automatique, supprime de plus en plus le travail musculaire de l'ouvrier, en accomplissant lui-même la plus grande partie de ce travail. De même le travail mécanique néglige souvent la pensée de l'ouvrier.

Cependant l'application des nouvelles lois sociales, semaine de quarante heures, congés payés, etc..., tout en faisant bénéficier les travailleurs d'une plus grande liberté peut remédier dans une grande proportion à l'état de choses créé par les méthodes modernes de travail. Elle ouvre à la classe ouvrière des horizons inconnus jusqu'à ce jour, et lui permet d'accéder à une vie meilleure, plus agréable, plus conforme à sa dignité, à ses aspirations.

Le Comité des Loisirs, fondé depuis plusieurs années sous l'égide de l'U. D., a aujourd'hui une tâche plus étendue que les années précédentes. Son rôle est d'éduquer les travailleurs en leur indiquant les méthodes propres à tirer de leurs loisirs le maximum de bienfaits pour eux et pour leur famille.

Les loisirs doivent se diviser en deux parties.

La première s'occupant de l'amélioration physique de l'individu.

La seconde intéressant le développement intellectuel, artistique et moral de l'individu.

### 1<sup>re</sup> Partie : Améliorations physiques.

Malgré les modifications apportées dans quelques établissements en ce qui concerne l'hygiène et la sécurité, nul ne peut nier que la grande majorité des travailleurs des villes mènent une existence antinaturelle qui affaiblit et débilite leur corps. Cela c'est la rançon de notre civilisation incomplète. Ce n'est pas vivre.

L'homme n'est pas fait pour être calfeutré dans une usine, un bureau, un magasin. Comme les animaux il est fait pour respirer l'air pur, pour vivre au soleil. Il est fait pour courir, sauter, nager, c'est-à-dire pour vivre d'une façon naturelle.

Aujourd'hui les sports sont à la mode, mais la plupart du temps ils sont pratiqués dans des conditions déplorables pour l'individu, d'une manière désordonnée, sans contrôle médical. Il est vrai que dans bien des cas le sport est un tremplin commercial.

Avec les moyens dont nous disposons actuellement : Ministère des Loisirs, Auberges de la Jeunesse, etc..., les méthodes doivent changer. Le sport doit devenir intelligent. Nous devons admettre qu'une collectivité n'est pas forte physiquement parce qu'elle possède quelques phénomènes appelés champions, mais parce que la majorité de ses membres possède une bonne constitution et une certaine endurance physique.

La vie au grand air endure le corps, le cuirasse contre la maladie et permet en outre de se rapprocher de la nature, pleine de symboles et d'enseignements pour qui sait la regarder et l'interpréter. Les travailleurs doivent le comprendre et s'éloigner chaque fois qu'ils le peuvent de l'atmosphère empestée des villes.

Le Comité des Loisirs a donc le devoir de donner à ce sujet tous les renseignements dont peuvent avoir besoin les travailleurs. Il doit les diriger dans la bonne voie, leur indiquer les sports qu'ils peuvent pratiquer eux et leurs enfants et dans quelles conditions ils doivent les pratiquer pour rester en parfaite santé.

### 2<sup>e</sup> Partie : Développement intellectuel, artistique et moral de l'individu.

Le complément naturel de l'amélioration physique de l'homme est son développement intellectuel.

« L'homme est un roseau, le plus faible de la nature, mais c'est un roseau pensant » a dit Descartes. Il a le droit et le devoir de développer ses facultés intellectuelles, de s'instruire.

Tout individu qui refuse de s'instruire, de se perfectionner intellectuellement, est non seulement nuisible à lui-même, mais aussi à tous ceux qui l'environnent. Pour sa famille, pour ses compagnons de travail, pour la collectivité, il est un poids mort, un cerveau vide, une pensée éteinte. Il n'apporte aucune force nouvelle. Il perpétue l'esclavage, celui des autres en même temps que le sein. C'est pourquoi nous devons aussi comprendre que vivre, n'est pas seulement de satisfaire les besoins de l'estomac, c'est aussi alimenter ceux de l'esprit et du cœur qui sont tout aussi impérieux.

Notre C. G. T. l'a fort bien compris en organisant les Collèges du Travail et l'Institut Supérieur Ouvrier. Ces organismes formeront des militants aptes à discuter, à analyser, à résoudre les problèmes économiques et sociaux.

Le peuple a droit à la science, il a le droit aussi de s'intéresser aux multiples manifestations artistiques. La science, l'art ne doivent pas et ne peuvent pas être l'apanage d'une classe sociale.

Au point de vue artistique il n'y a qu'une aristocratie, celle du talent et celle là ne s'occupe ni de la naissance, ni de la fortune. L'homme du peuple a un cœur, une sensibilité, des qualités émotives que beaucoup de « gens du monde » pourraient parfois lui envier. Malheureusement à ce sujet son éducation reste à faire. Il ne peut pas traduire matériellement les sentiments qu'il éprouve. On lui a toujours refusé les moyens.

Aujourd'hui, le travailleur va pouvoir s'intéresser à ces choses qu'il jugera peut être inutiles au début, mais qui lui permettront d'embellir sa vie, de la rendre plus agréable, qui élèveront sa conscience et sa dignité.

Nous trouvons normal de nos jours, que le travailleur habite un logement, propre, clair et ensoleillé, de même nous trouvons normal que sa vie soit enjolivée, agrémentée par des distractions saines, « car si pauvre qu'il soit un homme ne vit pas que de pain. Il a droit comme les riches à de la beauté ». Le mouvement syndical a compris cette phrase d'Octave Mirbeau, c'est pourquoi il veut qu'elle soit mise en pratique. Il veut apporter aux travailleurs des joies nouvelles qu'ils n'ont pas connues parce qu'on ne les leur a pas apprises, parce qu'ils n'avaient pas les possibilités ni le temps de les apprendre.

De nombreux camarades penseront peut-être que leurs forces doivent être réservées pour des réalisations plus pratiques et d'une nécessité plus impérieuse, qu'ils sachent au moins préparer une vie meilleure pour leurs enfants en les dirigeant vers des distractions qui fortifient leur cerveau et leur cœur.

Qu'on apprenne aux jeunes travailleurs le dessin et la musique, qu'ils connaissent le chemin des musées et des bibliothèques, ils comprendront qu'il n'y a pas dans la vie que de l'argent et de la sottise. Ils pourront regarder la vie avec sérénité.

C'est à cette œuvre ardue peut-être, mais cependant réalisable, que veut s'atteler le Comité des Loisirs. Il compte sur la bonne volonté et la compréhension de tous les syndiqués pour mener à bien cette tâche.

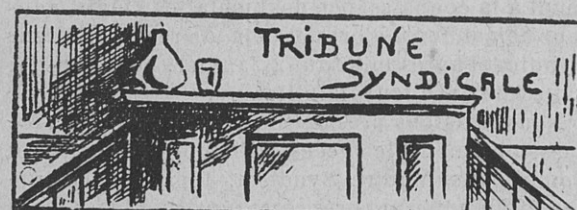
## La C. G. T. précise sa position devant les événements d'Espagne

Le Comité confédéral national, ému profondément par la durée et le caractère atroce de la guerre en Espagne, par la destruction systématique des œuvres de la civilisation espagnole et par les massacres quotidiens de femmes et d'enfants, qui soulèvent à juste titre la réprobation universelle, renouvelle à tout le peuple espagnol en lutte pour ses libertés contre des généraux factieux l'affirmation de toute sa solidarité morale et effective qu'il décide de continuer et d'amplifier.

Persuadé que la prolongation de ce conflit met la paix en péril et aggrave les risques qui pèsent actuellement sur les libertés démocratiques conquises et maintenues par l'effort permanent des travailleurs, confirme l'attitude prise dès le début des événements espagnols par la Confédération Générale du Travail, attitude que l'I. O. S. et la F. S. I. dans leur dernière réunion commune, ont fait leur unanimement dans une résolution adoptée par le C. C. N. affirme son accord étroit.

Le C. C. N. constatant que les violations répétées par les Etats fascistes de l'accord de non-intervention primitivement accepté par toutes les grandes puissances membres du Comité de Londres permettent le ravitaillement en armes et en matériel de guerre des forces rebelles, allant aujourd'hui jusqu'au débarquement d'unités militaires entièrement constituées, demande aux gouvernements des Etats démocratiques d'agir en commun, au sein de ce Comité, pour que cesse cette situation ou pour tirer les conclusions qui découleraient de l'impossibilité de mettre fin à cet état de choses.

Le C. C. N. demande au Conseil de la S. D. N., saisi par le gouvernement régulier de l'Espagne d'un problème international lié à la question du maintien de la paix européenne, de considérer les graves conséquences qui peuvent découler pour tous les Etats européens de la situation présente en Espagne, de bien vouloir en délibérer et prendre les décisions fermes qu'exige le souci de la sécurité collective, de l'application du droit international et de la volonté de tous les pays décidés à maintenir la paix.



### Pourquoi il fallait que ça change

#### Ce qu'étaient les salaires en France avant les grèves

La masse des salaires payés est tombée de 122 milliards environ en 1930, à 93 milliards en 1934, diminuant d'un quart en quatre ans pour l'ensemble de la France. Une grande partie des salaires étaient très faibles. C'est ainsi que près de 1.500.000 ouvriers et employés de l'industrie gagnaient moins de 4.500 francs par an.

D'après une statistique parue au *Journal Officiel* du 1<sup>er</sup> mars 1936 (rapport annuel sur l'application de la loi sur les assurances sociales), la répartition des salaires payés en 1933 aux assurés sociaux était la suivante :

Sur 1.000 personnes gagnant moins de 25.000 francs par an :	
95	recevaient moins de 24 francs par an
162	— de 2.400 à 4.500 fr. —
136	— de 4.500 à 6.000 fr. —
370	— de 6.000 à 9.600 fr. —
237	— plus de 9.600 francs —

Comme cette statistique concerne environ 6.500.000 assurés, il apparaît qu'en 1933 plus de 617.000 personnes gagnaient moins de 2.400 francs par an, 1.053.000 entre 2.400 et 4.500 francs par an, etc.

(Suite 2<sup>me</sup> page, 1<sup>re</sup> colonne).

Camarades,

Retenez cette Soirée...

La Chambre Syndicale des Employés vous convie le

SAMEDI 9 JANVIER 1937

à son GRAND BAL DE NUIT

organisé au profit de ses Œuvres dans les

Salons du Boccage, à 21 heures

avec le concours du célèbre

ORCHESTRE JAZZ MILORD

Concours de Valse et de Tango

Bataille de Confetti

Tombola Volante

Du rire, de la gaieté, de la joie !

ENTRÉE : Syndiqués, 5 fr. - non Syndiqués, 6 fr.

Union Départementale  
des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure

Le Bureau porte à la connaissance des Secrétares de Syndicats, que le Congrès de l'U. D. aura lieu le DIMANCHE 4 AVRIL 1937, à la Bourse du Travail de Nantes.

Une circulaire va leur être adressée, leur donnant des indications complémentaires.

A. PÉNEAU.

## (Suite de la Tribune Syndicale)

Dans la région parisienne, qui comprend près du quart des ouvriers ou employés assurés aux assurances sociales, les salaires des assurés sociaux se répartissaient comme suit en 1933 :

Environ 3,5 % inférieurs à 2.400 par an ;  
Environ 5 % compris entre 2.400 et 4.500 francs par an ;  
Environ 5,6 % compris entre 4.500 et 6.000 francs par an ;  
Environ 24,5 % compris entre 6.000 et 9.600 francs par an ;  
Environ 61,4 % supérieurs à 9.600 francs par an.

Dans le reste de la France, les assurés sociaux se répartissaient ainsi d'après leurs salaires en 1933 :

9,5 % gagnaient moins de 2.400 fr. par an  
16,2 % — de 2.400 à 4.500 fr. —  
13,6 % — de 4.500 à 6.000 fr. —  
37 % — de 6.000 à 9.600 fr. —  
23,7 % — plus de 9.600 fr. —

En lisant ces chiffres, on comprend la légitimité des revendications ouvrières, notamment en ce qui concerne le relèvement des bas salaires et la fixation de salaires minimaux.

Il est bien évident que les salaires pratiqués avant le mouvement de juin avaient des conséquences désastreuses pour les conditions de vie des travailleurs. On peut en donner de nombreux exemples. Des ouvriers qui ne gagnent déjà pas de quoi vivre pendant qu'ils travaillent sont dans la misère la plus profonde quand ils vieillissent : en 1932, près d'un sixième des vieillards de plus de 70 ans étaient à la charge de l'assistance.

Les femmes sont obligées de travailler pour compléter le salaire de leur mari. Malgré l'existence d'une législation sociale, la nécessité de gagner leur vie les empêche souvent d'en profiter : alors que les femmes devraient se reposer six semaines avant et six semaines après un accouchement, les statistiques montrent que, pour la plupart des femmes qui travaillent, la durée moyenne des repos à l'occasion d'un accouchement est d'environ sept semaines, etc...

On pourrait multiplier ces exemples. La législation sociale qui vient d'être établie à la suite des grèves aura besoin d'être complétée sur de nombreux points. Néanmoins elle va permettre à ceux qui travaillent de mieux vivre. Il reste encore à fournir du travail à tous ceux qui chôment !

## Après les déclarations de "l'Usine"

## Restons calmes et forts face à la provocation

En 13 lignes au supplément de l'Usine du 5 décembre 1936, le Comité des Forges démasque ses batteries.

On proclame que « la ferme attitude patronale s'est énergiquement affirmée ».

On ajoute : « Il y a, de ce côté, quelque chose de changé, et cette force dans l'union est salutaire pour le présent, et laisse bien augurer de l'avenir. L'échec de tel mouvement est certain, etc... ».

On ne peut être plus cynique. La vérité est que des dizaines de milliers de métallos de Maubeuge n'ont encore pas leur convention collective ; le Comité des Forges se plaçant au-dessus des lois refuse de les appliquer, malgré la signature des accords Matignon.

Dupés pendant de longs mois, les ouvriers font grève dans les usines, les patrons réclament l'évacuation pure et simple et ensuite discussion ouverte sans garanties préalables.

Les ouvriers demandent tout d'abord des garanties et acceptent ensuite d'évacuer les usines. Mieux, ils réduisent ces garanties à la seule demande que la discussion soit immédiatement ouverte. Pas de sanction, les ouvriers acceptant le maintien des équipes de sécurité.

En fait, le patronat espère une évacuation totale, un libre réembauchage individuel où la répression exercée laisserait nos meilleurs militants sur le pavé, aggravant ainsi la colère de l'ensemble des ouvriers.

L'exemple de Dieulouard opéré par M. Fould est suffisant. Nous ne serons pas dupes.

Avec calme, sang-froid et beaucoup de mesure, nous serons fermes malgré tout.

Ouvriers de la métallurgie, pas de mouvements sauvages, soyez disciplinés et en constante liaison avec notre Fédération !

Notre bonne foi dans l'application des lois sociales ne peut être prise pour une faiblesse, ni un recul.

Raymond SEMAT,  
Secrétaire de la Fédération des Métaux.

## Le Grand Bal de Nuit des Employés

La Réunion des Conseils Syndicaux de Sections du 6 Décembre, a mis sur pied le programme de la Grande Soirée Dansante, du 9 Janvier, qui aura lieu, la Salle des Fêtes de la Bourse étant prise, dans les Salons du Boccage, rue du Boccage.

Un orchestre de choix, le « Millord », fera danser jeunes et moins jeunes jusqu'à 5 heures du matin. Il y aura des Concours de Valses et de Tangos. Bataille de confetti, du rire, de la gaieté, de la joie. Que chacun se le dise et s'y prépare.

Au cours de cette soirée, une tombola volante sera tirée, il faut que chaque syndiqué amène le plus possible de lots.

Les lots devront être déposés, soit à la Bourse du Travail (Salle 32 ou Conciergerie), ou au Café Guépin, 10, rue Guépin.

**Veillée Flamande :** Une veillée flamande aura lieu le Samedi 6 Février, Salle du Café de l'Avenir, nous en reparlerons.

Les Secrétaires : A. GUIHO, M. BRAUD.

## Dans la Métallurgie

## Propagande

Après les réunions syndicales :

Notre Syndicat vient de tenir une série de réunions par quartier, étant dans l'impossibilité matérielle de rassembler tous les syndiqués dans un même lieu.

4.000 syndiqués ont été touchés par les réunions que nous avons organisées.

Trois questions étaient à l'ordre du jour :

1° Ratification du Conseil syndical et du Bureau.

2° Rapport d'activité syndicale.

3° Le Congrès fédéral, votes à émettre sur les rapports moral et financier et les statuts fédéraux.

Sur ces trois sujets, le Bureau avait fait des rapports écrits, afin de présenter dans toutes les Assemblées un même compte-rendu.

La première question a soulevé quelques demandes d'explication, en ce qui concerne le Bureau, de la part de camarades des Batignolles, et le vote qui a eu lieu a donné l'unanimité, moins cinq voix, pour le Conseil syndical et, moins huit voix, pour le Bureau.

Le Bureau se trouve, maintenant composé de la façon suivante :

**Jacquet**, Secrétaire.  
**Caudrec**, Secrétaire adjoint.  
**Gaudin**, Trésorier.  
**Rolland**, Trésorier-adjoint.  
**Baron**, Archiviste.

Le deuxième rapport sur l'activité syndicale, a mené des camarades à poser des questions sur l'application de la semaine de 40 heures et les mesures envisagées par le Syndicat, pour la rendre effective à la date du 30 Novembre.

A ce sujet, le Bureau ayant fait connaître sa position, qui lui était dictée par la Fédération, les camarades approuvèrent unanimement le compte-rendu d'activité syndicale.

Il fut décidé de développer nos efforts, en vue d'intéresser davantage les travailleurs à notre organisation par la constitution d'une bibliothèque, permettant à nos camarades de parfaire leur éducation sociale et professionnelle, par l'organisation de fêtes, conférences éducatives, et tous autres moyens attachant le syndiqué et sa famille à notre Syndicat.

Le troisième point à l'ordre du jour, consistait à déterminer notre position sur les questions venant en discussion au Congrès fédéral des 25, 26 et 27 Novembre.

Le Conseil syndical avait, au préalable, préparé le terrain et émis une opinion sur ce sujet.

Un article des statuts a soulevé les observations de quelques camarades, sur les incompatibilités.

En définitive, le texte transactionnel adopté par le Syndicat des Métaux de Lyon, et que notre Conseil avait accepté, a été approuvé à la quasi-unanimité, 408 camarades se sont prononcés sur les incompatibilités.

Dans toutes ces réunions, les camarades qui sont intervenus ont été inspirés du désir d'apporter des suggestions ou des observations pouvant servir l'intérêt des métallogistes et de l'organisation.

Cette constatation est pour notre Bureau, le sûr garant de trouver près de nous suffisamment de bonnes volontés, lorsque nous y ferons appel, pour nous aider dans nos tâches qui augmentent sans cesse.

Nous indiquons également que dans sa séance du 3 courant, le Conseil syndical a mis en application la décision prise en septembre dernier, par l'Assemblée générale, a unanimement mandaté notre camarade Caudrec, secrétaire-adjoint au Syndicat, pour assumer la tâche de deuxième permanent.

Nous avons également à ce Conseil, décidé d'organiser une grande fête des métallogistes syndiqués, avec distribution de jouets aux enfants de nos camarades organisés, dont la date a été arrêtée au 2 Janvier dans l'après-midi, suivi d'un grand bal, auquel tous les travailleurs nantais seront conviés.

Le lieu de cette fête sera porté très prochainement à la connaissance des métallos, mais nous leur demandons, d'ores et déjà, de réserver à leur Syndicat l'après-midi du 2 Janvier, pour venir à cette fête avec leur famille.

Nous insistons près de tous, pour assurer à ce rassemblement, le succès qu'il doit connaître et donner ainsi à notre Syndicat, l'importance que ses 10.800 adhérents représentent.

Le Bureau du Syndicat.

## Assurance - Invalidité

(Suite)

**SUSPENSION OU SUPPRESSION DE PENSION.** — Le service de la Pension est suspendu en tout ou partie dans les cas suivants. En cas de reprise de travail de l'assuré, s'il jouit d'une pension d'un salaire ou gain accumulé de ressources au moins égales à celles dont il bénéficiait avant son invalidité.

Exemple : Un assuré touche une pension d'invalidité de 3.000 francs et son salaire annuel avant l'invalidité était de..... 8.000  
Il reprend le travail pour un salaire de... 6.000

Il ne bénéficiera que d'une pension qui ajoutée au salaire actuel de 6.000 francs ne donne pas un salaire supérieur à 8.000 ;

La pension qui lui sera servie dans ce cas, sera de..... 2.000

La Caisse Invalidité peut reprendre le service de la pension si l'état de l'invalidité vient à s'aggraver.

La pension est maintenue, lorsque toutes les ressources ne dépassent pas le salaire touché avant l'invalidité. La pension est supprimée ou suspendue, si la capacité de travail devient supérieure à 50 %.

La suspension ou suppression de pension peut être contestée par l'assuré devant la Commission technique. L'intéressé dispose d'un délai de 15 jours, à dater de la réception de la notification pour en saisir par lettre recommandée le Secrétaire de la Commission technique régionale.

## Les 40 heures

Notre syndicat a eu ces jours derniers à discuter de cette question importante, et aussitôt la décision ministérielle connue le 28 Novembre, il s'est empressé de solliciter des syndicats patronaux qui composent la métallurgie nantaise (constructions mécaniques et navales, boîtes métalliques, garages, constructions métalliques, forges de Basse-Indre), la réunion des Commissions mixtes, afin d'arrêter les modalités d'application de la loi.

Il faut dire que les Chambres nationales patronales avaient, dans un mouvement d'ensemble, demandé une prorogation, faisant état de difficultés pour appliquer la semaine de 40 heures.

Leurs arguments reposaient sur le manque de main-d'œuvre, ceci en dépit du nombre considérable de travailleurs de notre industrie rejetés de la production depuis le début de la crise.

La mauvaise foi évidente, qui animait le grand patronat, a été démontrée par son représentant à la Commission mixte, et nous avons eu la satisfaction de voir le délégué du gouvernement, prendre au nom de celui-ci, une décision très nette, passant outre les insinuations et menaces patronales, qui assuraient aux métallos le bénéfice de la loi, que nous avons depuis le 7 décembre.

Ici, dans l'ensemble, l'application s'est faite sans trop de heurts, toutefois nous ne saurions passer sous silence l'attitude observée par le patronat des garages et des constructions métalliques.

Alors que dans les autres branches industrielles intéressées à la métallurgie, les syndicats patronaux ou directions ont répondu à notre demande de discussion, nous n'avons dans les deux cas précédents, pu obtenir l'entretien demandé.

Dans les garages, où déjà l'on enregistre de nombreuses infractions au contrat, tant sur les salaires que sur l'horaire de travail, la Chambre patronale ne juge pas utile d'arrêter les modalités d'application des 40 heures avec notre syndicat, laissant ainsi la porte ouverte à des abus plus considérables de la part des patrons de cette industrie, peu soucieuse du respect des lois.

Il faut qu'avec nos camarades intéressés, nous amenions les garagistes à appliquer et respecter la loi, et tenant compte des propositions ouvrières.

Dans les constructions métalliques, les industriels hostiles à tout progrès social et bien connus par l'attitude prise par eux, en juillet dernier, à l'égard de leurs ouvriers, les contraignant à sept semaines de grève pour obtenir des salaires que l'on peut qualifier d'insuffisants.

Pour les 40 heures, ces bons patrons entendaient en retarder l'application et déclaraient faire partie de l'industrie du Bâtiment, et par conséquent ne donner les 40 heures que le 21 décembre.

Nul doute que les 40 heures venant une quinzaine plus tôt dans le Bâtiment que dans la Métallurgie, les industriels des constructions métalliques se seraient déclarés métallurgistes.

Notre syndicat n'a donc donné aucun crédit aux interprétations fantaisistes de la Chambre patronale, et a mis aussitôt tout en œuvre pour que nos camarades bénéficient sans retard de leur droit.

Après être intervenu près de notre Fédération, du Ministère du travail et de la Préfecture, nous avons eu une réponse officielle attestant l'application des 40 heures pour tous nos camarades des constructions métalliques, mais en raison de la mauvaise volonté patronale, ceux-ci avaient accompli deux heures supplémentaires.

Devant l'obligation d'obtenir, le syndicat patronal, par l'organe du secrétaire de l'Office Départemental des Syndicats Patronaux, demandait à notre organisation d'accepter la mise en vigueur de la loi à partir du 14 décembre, soit avec huit jours de retard, ceci avec proposition de faire bénéficier à partir de cette date, des maisons de serrurerie de bâtiment non visées par le décret.

Inutile de dire qu'à encore, nous avons déjoué la manœuvre qui dissimulait mal les desseins intéressés de ces réfractaires lois sociales.

Il sera bon que nos camarades nous fassent savoir les atteintes qui pourraient être portées aux 40 heures, afin que nous prenions immédiatement les mesures pour faire respecter scrupuleusement, selon le décret.

G. JACQUET.

## Syndicalisme et Coopération

La Coopération est, nous le savons, pour le Syndicalisme un auxiliaire précieux dans l'après lutte menée pour la défense des salaires et la conquête du Pain. L'action des deux mouvements se rejoint sur d'autres terrains. Ils sont, par exemple, l'un et l'autre dans ce monde instable et dévoré d'inquiétude, de puissants facteurs de paix.

Comme le Syndicalisme, la Coopération a besoin pour s'épanouir de l'atmosphère confiante de la paix. Seules d'ailleurs des forces mauvaises qui servent des intérêts louches peuvent pour triompher, miser sur les conflits internationaux. La Coopération, elle, est par essence une institution pacifique. Ceux qui servent sa noble cause peuvent affirmer, avec fierté, que si elle a parfois soulagé des misères et séché des larmes, elle n'a jamais fait verser une goutte de sang humain.

Récemment lorsque fut connue la généreuse initiative de rassembler dans un immense faisceau toutes les forces de la paix, la Coopération française, sans hésiter, a apporté le concours enthousiaste des millions de familles qu'elle unit. Côte à côte, avec les représentants du mouvement syndical, ses mandataires ont participé au Vaste Congrès mondial de Bruxelles et collaboré à la grande tâche entreprise pour barrer la route à la guerre.

Mais même si elle ne devait pas, d'une manière positive, se joindre à d'autres forces qui combattent pour la Paix, la Coopération par le jeu même de sa structure, apporterait quand même sa contribution à la Réconciliation universelle.

Parce qu'elle est un élément d'ordre économique.

Parce qu'elle veut substituer à la conquête du profit, la satisfaction des besoins.

Parce qu'elle entend substituer à la lutte pour la vie, formule égoïste et cruelle, un autre idéal plus humain et plus riche d'avenir à l'entente pour la vie.

Les passions nationales exaspérées et les rivalités égoïstes sont à la base de tous les chocs sanglants où se sont heurtés les peuples.

Face à la haine, et aux compétitions brutales la Coopération vous apporte la concorde et la raison.

S'il est vrai comme l'a proclamé Jaurès dans une phrase saisissante « que le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage » nous pouvons affirmer hautement que la Coopération porte en elle l'harmonie et la paix du monde.

Ne l'oubliez jamais, vous surtout, ouvrières, nos camarades, ou compagnes de nos amis, la petite boutique coopérative est une officine de paix.

Vous toutes qui laissez la guerre, venez à la Coopération. Soyez-lui fidèles. Pénétrez vous de son esprit. Vous travaillerez ainsi à développer sa puissance. Des horizons nouveaux s'ouvriront alors pour elle. Elle apportera la joie à votre foyer et son ombre tutéaire protégera les berceaux.

A. RAUSCH.

## La Vie dans les Cuirs et Peaux

Je ne sais quand paraîtront ces lignes, si la grève de la Maison Lemoine sera finie, quoique nous sommes à la fin de notre quatrième semaine de grève. Je me suis expliqué dans la presse locale, j'ai donné les raisons qui ont poussé nos camarades à cesser le travail, j'en reviendrai pas. La classe ouvrière Nantaise et même du département est au courant des raisons de notre conflit. Ceux qui vivent notre conflit, ont pu constater qu'au bout de cette quatrième semaine de grève, malgré les difficultés financières où sont plongés nos camarades, pas une seule défection ne s'est produite.

Tous, sans exception, sont prêts à continuer la lutte, jusqu'à complète satisfaction, quelle que soit la durée. Toutes les manœuvres patronales ont été employées, remises de certificats et cartes d'assurances sociales, etc...

Mais il y a une manœuvre que je veux signaler à l'opinion publique. C'est celle des contremaîtres de cette maison, qui n'ont pas craint d'être les bas valets du patronat, qui n'ont pas craint de se faire les auxiliaires d'un patronat tétu, pour briser notre beau mouvement.

Oui, Messieurs les Contremaîtres, qui avez eu la petitesse de vous prêter à cette manœuvre de briseurs de grèves. Qu'est-ce que vous êtes donc dans cette usine ? Si ce n'est des ouvriers. Est-ce que vous n'auriez pas dû être avec vos camarades. Ah ! vous aviez peur de perdre votre situation. Quelle situation ?

N'oubliez pas, Messieurs, que de cette épreuve notre Syndicat sortira encore plus fort, pas comme effectif, puisque nous en avons la totalité, mais comme moral, et le sileur devra y penser. Vous avez pensé, Messieurs, à vous syndiquer ? Pas chez nous, vous avez un Syndicat qui vous tend les bras, où l'on reçoit tous les petits gens. Allez-y, Messieurs.

Je remercie au nom de mes camarades la solidarité, qui nous a été faite ; je vous demande de la continuer encore quelque temps, pour que les 300 bouches n'aient pas trop à souffrir dans cette lutte unique.

Si notre conflit cessait demain, nous aurions encore 15 jours à attendre avant de passer à la paye.

Vous connaissez la combativité de notre patronat, quelle que soit sa profession. Demain, nous commencerons les discussions, sur les contrats collectifs, il faudra réajuster les salaires, plus que jamais il faudra se sentir les coudes. Plus que jamais vos délégués devront avoir, derrière eux, la masse compacte des camarades. Notre Syndicat est fort, très fort, mais il faut qu'il soit encore plus fort ; les quelques hésitants, qui sont restés à l'arrière, doivent rejoindre nos rangs. Les Cuirs et Peaux ont un passé qu'il ne faut pas démentir, les travailleurs des Cuirs et Peaux ont toujours été des lutteurs, les jeunes ne démentiront pas les anciens... En 1937, tous doivent avoir leur carte syndicale dans leur poche.

Le Secrétaire : LOYER.

## Syndicat Général des Travailleurs du Bâtiment de Nantes

Depuis le 15 Septembre dernier, les Entrepreneurs du Bâtiment de Nantes, sont en possession du projet de convention collective, que l'organisation ouvrière a élaborée. Après six semaines d'études de ce projet, les Entrepreneurs ont envoyé au Syndicat un contre-projet de contrat collectif, avec une demande d'entrevue pour le 30 Octobre. Depuis cette date, nous avons eu six réunions, au cours desquelles, nous nous sommes mis d'accord sur différents articles, mais nombreux restent encore en discussion, et le principal est celui des salaires.

Considérant que depuis l'arbitrage préfectoral de juin dernier, le coût de la vie a augmenté dans de notables proportions, que d'autre part, les ouvriers et manœuvres du Bâtiment ne doivent pas être infériorisés, par rapport à leurs Camarades des autres industries.

Les 2.000 Travailleurs du Bâtiment présents à la réunion du 5 Décembre, à la Bourse du Travail, ont fait confiance à leur délégation, pour mener à bien les pourparlers engagés, mais avec toute la fermeté nécessaire pour arracher à l'intransigeance patronale, les moyens d'existence indispensables à la vie des travailleurs.

Le Camarade Pénéau, Secrétaire de l'Union Départementale a, au cours de cette réunion, fait appel à la discipline syndicale, car s'il est nécessaire d'avoir sa carte syndicale dans sa poche, il est aussi nécessaire de savoir s'en servir, et c'est, en assistant aux réunions, en suivant les décisions prises en commun, que chacun renforce l'autorité morale et l'action de son syndicat affilié à la Confédération Générale du Travail.

Le Camarade Launet, de la Commission exécutive fédérale, parle des moyens à employer par les travailleurs, pour faire aboutir leurs revendications. Ces moyens devront être envisagés par le Syndicat, qui, pour être fort, doit grouper l'ensemble des corporants ; pas un ouvrier, pas un manœuvre du bâtiment doit rester en dehors de l'organisation, la porte est ouverte à tous ceux qui veulent défendre leurs moyens d'existence, tant en ce qui concerne le salaire, qu'en ce qui a trait aux loisirs auxquels chacun doit avoir droit. C'est pourquoi la Fédération du Bâtiment préconise pour la semaine de 40 heures, cinq jours de travail à 8 heures, avec repos le samedi et le dimanche, ce qui permettrait d'autre part, un contrôle efficace, contre le travail noir.

Le Camarade Launet termine en faisant un vibrant appel à tous les travailleurs, pour qu'ils se groupent plus étroitement au sein du Syndicat confédéré, et c'est au cri de Vive le Syndicat, Vive la Fédération, Vive la C. G. T. que la séance est levée.

Le lendemain de cette grande réunion de propagande tenait, dans la salle de réunion du deuxième étage de la Bourse du Travail, le Congrès constitutif de la 36<sup>e</sup> Région fédérale, sous la présidence du Camarade Launet, de la C. E. Fédérale, assisté des Camarades Bonnin, de la Montagne et Guesdon, de Saint-Nazaire. Le Camarade Loyer, représentait l'Union Départementale.

Le Camarade Launet en ouvrant la séance, apporte le salut fraternel de tous les ouvriers du Bâtiment, groupés dans la Fédération nationale, qui depuis que l'unité syndicale s'est réalisée, a vu ses effectifs augmentés dans de telles proportions, qu'il est nécessaire de réorganiser tous les rouages qui la composent ; c'est pour cela, qu'aujourd'hui les représentants des Syndicats du Morbihan et de la Loire-Inférieure, sont réunis en Congrès pour constituer la 36<sup>e</sup> Région fédérale du Bâtiment ; de cette constitution doit sortir des moyens d'action plus grands, pour l'amélioration constante du sort de tous les travailleurs, tant en ce qui concerne les salaires, qu'en ce qui a trait aux lois sociales nouvellement votées, et principalement la loi de 40 heures, qui doit entrer en application le 21 Décembre. La Fédération a fait des interventions auprès des Pouvoirs Publics, pour la mise en route du programme des grands travaux ; ces travaux, ainsi que la semaine de 40 heures, doivent résorber une grande partie de nos camarades qui sont en chômage ; Launet en concluant, invite les délégués à faire toute la propagande possible dans leurs centres respectifs, pour faire connaître les décisions du Congrès.

Forget, Secrétaire du Syndicat de Nantes, souhaite la bienvenue aux délégués des organisations participants au Congrès, et leur apporte le Salut fraternel des Syndicats Nantais ; puis il fait un compte-rendu succinct des pourparlers engagés par le Syndicat avec les entrepreneurs, pour l'élaboration d'un contrat collectif. Il demande aux délégués de concentrer leurs efforts pour l'obtention d'un salaire régional, autant que possible uniforme pour tous les travailleurs, et exprime l'espoir qu'un renforcement de l'action syndicale sortira de ce Congrès.

Gabriel Goudy, délégué régional, rend compte de diverses délégations qu'il a faites dans les localités environnantes ; puis il examine les meilleurs modalités à employer pour la gestion de la région : soit la création d'un Secrétaire permanent, soit la désignation d'un délégué titulaire et de plusieurs suppléants, qui pourraient visiter chacun, les centres les plus rap-

prochés de leur lieu de résidence, puis examinant l'action menée par le Syndicat du Bâtiment au moment des grèves de juin, fait connaître les raisons qui l'ont incité à accepter l'arbitrage préfectoral. Goudy souligne ensuite, que les Entrepreneurs partisans de la prime de vie chère, il y a quelques mois, sont maintenant opposés à l'échelle mobile et donne lecture d'un vœu adopté par la Chambre syndicale des Entrepreneurs de l'Ouest, réunis à Angers, puis envisage la possibilité de créer des Coopératives de production.

Jambon, rapporteur de la Commission des mandats indique que 24 Syndicats sont représentés par 22 délégués, que 9 Syndicats, nouvellement constitués, n'avaient pas le temps d'adhésion nécessaire, pour être représentés et que ces différents organisations représentent plus de 10.000 travailleurs organisés.

Guesneau, Secrétaire du Bâtiment de Saint-Nazaire, fait connaître l'activité de son Syndicat, il relate toutes les difficultés qu'il dut vaincre, pour mener à bien la tâche d'organisation, dans différentes localités, où il trouva comme à Savenay, une obstruction systématique de la part des entrepreneurs mobilisés pour venir troubler la réunion ; il évoque la grève de Saint-Brevin et affirme la volonté de ces travailleurs en lutte, pour obtenir des améliorations de salaires ; parlant de la réunion qui s'est tenue le vendredi précédent à Saint-Nazaire avec le concours du Camarade Launet, il en signale les heureux effets. A cette réunion les dirigeants des Syndicats chrétiens sont intervenus pour essayer de briser le magnifique élan des travailleurs vers la C. G. T., après une réponse énergique de Launet invitant les travailleurs égarés dans ces rangs, à rejoindre le seul Syndicat qui peut les défendre, c'est-à-dire le Syndicat confédéré, les ouvriers chrétiens qui étaient à la réunion ont spontanément demandé leur adhésion à la C. G. T.

Le Camarade Loyer, au nom de l'Union départementale apporta au Congrès, le Salut fraternel de tous les travailleurs du Département, puis il développa la grande devise : Paix, Pain, Liberté. Il termina en exprimant le souhait que la grande famille syndicale, forte de cinq millions de travailleurs, reste toujours plus unie et par conséquent plus forte, pour briser définitivement toutes les résistances patronales.

En ouvrant la séance de l'après-midi, Launet propose que Nantes, soit le siège de la Région, et envisage la possibilité de créer un poste de Secrétaire permanent, dont les frais pourraient être couverts par une cotisation de 25 Centimes par timbre, pris à la Fédération et à l'Union Départementale.

Guesneau, de Saint-Nazaire, indique que le permanent de ce syndicat n'est pas payé sur le prix du timbre qui était de cinq francs ; mais par une cotisation supplémentaire de un franc, ce qui porte pour chaque adhérent la cotisation mensuelle à six francs ; il propose qu'une somme de 0 fr. 30 soit prélevée sur le timbre pour couvrir la mensualité et les frais du permanent à la Région.

Goudy, parlant de l'organisation de la Région, indique le rôle qu'auront à remplir les délégués titulaires et suppléants.

Forget craint, qu'en créant un poste de permanent régional de suite, on enlève la possibilité de vivre aux permanents de syndicats qui existent ; il propose que soit désigné un titulaire et des suppléants dans les différents centres d'activité.

De nombreux délégués prennent part à la discussion, mais Launet fait savoir qu'il a reçu au Bureau, deux candidatures, une des Syndicats de Nantes proposant Forget, comme délégué titulaire ; une de Saint-Nazaire, proposant Guesneau, et propose de passer au vote par appel nominal ; après ce vote, Forget est désigné comme titulaire et les camarades Goudy, de Nantes ; Guesneau, de Saint-Nazaire ; Guenedal, de Lorient ; Caudal, de Vannes ; Pelletier, de Châteaubriant, comme suppléants.

Une Commission exécutive est créée et est composée des camarades Jambon, Cail, Rabu, Guédon, Rochereau.

Launet, examinant les moyens de faire vivre la Région, demande à chaque délégué de faire le nécessaire dans chaque syndicat pour faire admettre la cotisation régionale, et met aux voix le principe, de cette contribution qui est adoptée à l'unanimité.

Goudy présente au Congrès trois vœux qui sont adoptés d'enthousiasme par le Congrès.

Avant de lever la séance Launet, dans une brève allocution rappela à chacun les tâches qu'ils ont à accomplir pour le renforcement toujours plus grand des syndicats, de la Fédération du Bâtiment et de la Confédération Générale du Travail. Les délégués se sont séparés, bien décidés à accomplir ces tâches.

Le Syndicat rappelle à tous les travailleurs du Bâtiment de Nantes, que pour tous les renseignements dont ils peuvent avoir besoin, ils doivent s'adresser aux permanences qui ont lieu, tous les jours, à la Bourse du Travail, salle 23, tous les soirs, de 17 h. 30 à 19 h., salle 9 ; le Dimanche, de 8 h. 30 à 11 h., salle 9.

## Discours Radiodiffusé prononcé par M. BLANCHO

Sous-Secrétaire d'Etat à la Marine Militaire

(Radio-Toulouse, le 30 Novembre 1936)

### Les Arsenaux de la Marine doivent servir d'exemple au Pays

Appelé par la confiance de mon Parti et de mon Chef au Conseil du Gouvernement pour seconder M. Gasnier-Duparc, Ministre de la Marine, je me suis vu confier tout particulièrement les questions ouvrières des arsenaux.

Certes, mon passé de syndicaliste et de maire d'une grande cité industrielle me permet d'agir, en ce domaine, avec le bénéfice d'une expérience mûrie au long de nombreuses années. Cependant, il ne me serait pas possible de réussir dans mon entreprise, si je ne pouvais compter, en outre, sur la collaboration franche et sans réserve de tous ceux qui, dans un organisme industriel, conçoivent, dirigent, exécutent, c'est-à-dire des directeurs, ingénieurs et ouvriers.

Cette collaboration est pour moi un droit comme elle est pour le personnel un devoir. Car, quelle que soit sa place dans la hiérarchie, tout fonctionnaire d'un arsenal, militaire ou civil travaille exclusivement au service de la Nation qui lui assure des conditions morales et matérielles que ne possèdent pas les ouvriers des industries privées, mais, qui, en contre-partie, peut exiger de lui un concours loyal et entier.

Dans les circonstances présentes, on ne saurait d'autant moins excuser certaines résistances ou défaillances, que les arsenaux sont des organismes de production essentiellement basés sur des principes d'intérêt général dont le profit n'est pas la raison d'être. Directeurs, Ingénieurs et Ouvriers sont, en effet, tous des salariés ; ils ne vivent pas pour accroître un capital, mais pour servir la Nation. Organisés en communauté, maîtres de leurs moyens de production, libérés de ces antagonismes de classes qui épuisent l'humanité, les arsenaux représentent déjà, par certains côtés, les organismes industriels de la cité future ; de ce point de vue, ils peuvent être considérés comme des cas particuliers du système que préconisent les socialistes, c'est-à-dire du système de la propriété commune des moyens de production.

Comme à tous ces Etablissements, l'Etat leur applique, en premier lieu, les réformes qu'il cherche à faire pénétrer dans les diverses branches de la production nationale : congés payés, extension du salaire aux périodes de maladie, soins médicaux gratuits, lutte contre la tuberculose, amélioration de l'hygiène et sécurité du travail ; c'est ainsi que dans cet ordre d'idées, un Comité Central des Œuvres sociales de la Marine vient d'être chargé de coordonner les questions intéressant non seulement les ouvriers, mais aussi les équipages de la flotte et leurs familles, et qu'enfin, depuis le 3 août dernier, la semaine de 40 heures se trouve intégralement appliquée dans les arsenaux.

De telles expériences ne peuvent, évidemment, réussir que dans l'ordre. Et il m'est agréable de pouvoir affirmer qu'en particulier les ouvriers l'ont compris.

Depuis les dernières élections, aucune grève n'est venue troubler la marche de nos arsenaux. Non seulement le personnel s'est montré à la hauteur des réformes qu'il a obtenues, mais ses organisations syndicales, conscientes de leurs responsabilités, collaborent loyalement avec les Directeurs des Etablissements. Les uns par leur conscience professionnelle, les autres, par leur aptitude à participer à la direction des affaires publiques, prouvent que les réformes nouvelles permettent d'améliorer la production nationale. Alors que certains avaient pu craindre que notre Pays ne fut livré au désordre, l'expérience en cours nous achemine au contraire, vers un ordre nouveau, ordre d'une République sans cesse plus démocratique et plus juste, qui donnera aux générations qui viennent, les satisfactions dont furent trop souvent privées les générations du passé.

Ainsi, le personnel de l'Etat montre la voie dans laquelle doivent s'engager tous ceux qui vivent de leur labeur, pour atteindre cette société future où les travailleurs ne seront plus réduits à l'inertie des machines, où le libre développement de chacun sera la condition du libre développement de tous, où enfin, selon les paroles d'espoir de Jaurès « l'humanité se dressera plus heureuse et plus noble sur la terre renouvelée ».

## L'Activité de nos Camarades Employés

La Chambre Syndicale des Employés a manifesté particulièrement son activité durant ses derniers mois, outre la signature ou la discussion de conventions collectives de Travail (Industries métallurgiques, Alimentation, Gérants, Hôtels et Restaurants, Primeurs, Cuisiniers), un certain nombre de réunions ont eu lieu (Vins, Nouveauté, Alimentation, Industrie), les sections y ont été définitivement constituées. La question dominante de l'heure est celle de l'application des 40 Heures. La Chambre Syndicale des Employés a déjà déposé des projets d'accord pour la région nantaise, celui de la nouveauté a été discuté à la Commission mixte du 9 Décembre et malgré l'intransigeance patronale sur son application immédiate, l'étude du mode d'application a été activement poussée et doré et déjà un grand pas a été fait, nous en reparlerons.

Espérons que la prochaine Commission pourra fixer définitivement la date d'application. Néanmoins que chacun ait confiance et soit patient.



## Union Départementale des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure

### APPEL A LA SOLIDARITÉ

Aux Secrétaires, aux Trésoriers et aux Syndiqués

Le 24 Novembre, l'U. D. a adressé à tous les Secrétaires de Syndicats, la circulaire suivante :

Camarade Secrétaire,

Depuis le 5 Novembre dernier, plus de 350 ouvriers charbonniers et dockers de Saint-Nazaire sont en grève, pour arracher un contrat collectif, leur garantissant un salaire rémunérateur ; le Patronat oppose une résistance sans limite. C'est plus de 800 bouches, que le Comité de grève doit alimenter.

Le Patronat compte sur la misère des grévistes pour vaincre nos camarades. Nous ne pouvons pas lui permettre d'arriver à ses fins, il faut que nos camarades Charbonniers et Dockers de Saint-Nazaire sortent victorieux de cette lutte. Pour cela ils comptent sur la solidarité des travailleurs.

D'autre part, depuis le 14 Novembre, 180 ouvriers et ouvrières (pour la plupart pères et mères de familles), de la Maison Lemoine sont en grève pour le renvoi d'une contremaitresse qui s'est faite l'auxiliaire de Lemoine, pour rendre la vie intenable aux ouvrières. Les ouvriers par solidarité, et se rendant compte combien était justifiée la revendication des femmes, se sont joints au mouvement.

Il est à noter que tous ces camarades viennent, voilà un mois et demi, de terminer avec succès une grève de deux mois qu'ils avaient été obligés de soutenir pour arracher les augmentations prévues aux accords Matignon du 7 Juin. Le sieur Lemoine est connu sur la place de Nantes comme coutumier de la provocation aux grèves ; il n'a pas pu digérer la résistance de nos camarades dans la précédente grève. Il veut sa revanche et il se sert de sa contremaitresse, dénommée la "Tigresse", pour arriver à ses fins.

Camarades, il faut que nos camarades sortent victorieux de leurs grèves ; la solidarité ne doit pas leur faire défaut. Faites circuler dans vos ateliers, chantiers, usines et magasins, des listes de souscriptions, et adressez de toute urgence une somme prise à votre caisse syndicale, au camarade Pénéau, Secrétaire de l'U. D. ; ou au compte chèque postal : Union Départementale 234-98, qui assurera la répartition.

Le Secrétaire : A. PÉNEAU.

Nous avons le regret de constater qu'à la date du 10 Décembre, seuls, les syndicats dont les noms suivent, ont répondu à l'appel :

#### Sommes reçues à l'U. D.

Municipaux de Trignac.....	25 »
Métaux du Pellerin.....	29 65
Syndicat des Travailleurs d'Indret.....	70 »
Granitiers de Nantes.....	100 »
Syndicat des Employés de Commerce de Nantes.....	200 »
Syndicat des Engrais et Produits Chimiques.....	150 »
Syndicat du Bâtiment de Nantes.....	156 50
Syndicat des Transports de Nantes.....	150 »
Syndicat des Verriers de Vertou.....	232 15
Syndicat des Métallurgistes de Couëron.....	150 »
Syndicat des Boulangers de Nantes.....	100 »
Syndicat des Cheminots de Blain.....	50 »
	1.413 30

#### Sommes reçues à l'U. L.

Syndicat des Dockers.....	83 »
Syndicat du Bâtiment (Leroux).....	38 »
Syndicat des Brasseries de la Meuse.....	200 »
Barnier.....	40 »
Syndicat des Granitiers.....	8 »
Syndicat des Dockers.....	235 50
Personnel du Trésor.....	185 »
Standard.....	49 50
Syndicat du Bâtiment.....	59 50
	868 50
TOTAUX.....	2.281 80

Nous insistons à nouveau pour que les organisations syndicales répondent de toute urgence. Adressez les fonds sans tarder.

PÉNEAU.

## Vœux présentés au Congrès par Goudy

### 36<sup>e</sup> RÉGION DU BATIMENT

Les délégués de la 36<sup>e</sup> Région, réunis en Congrès le **Dimanche 6 Décembre 1936**, demandent à la **Fédération des Travailleurs du Bâtiment**, de mettre tout en œuvre pour obtenir la défense devant le Conseil de Prud'hommes les justiciables du Bâtiment, par le Secrétaire du Bâtiment ou tout autre membre du Syndicat, régulièrement mandaté.

### SEMAINE DE 40 HEURES

Les délégués de la 36<sup>e</sup> Région, réunis en Congrès le **Dimanche 6 Décembre 1936**, décident de mettre tout en œuvre pour que l'application de la semaine de 40 heures se fasse sur la base de 5 jours par semaine ; par ce moyen, un contrôle efficace pourra être établi et permettra ainsi aux camarades du Bâtiment de s'organiser pour les loisirs, et de fournir à la jeunesse toutes possibilités de participer à son éducation.

Camarades, nos Annonceurs nous aident  
Adressez-vous de préférence chez eux

# LA CHATELAINNE

**VEND** à prix égal, la meilleure qualité  
à qualité égale, aux meilleurs prix

18 et 20, Rue Crébillon  
11, Rue Scribe - NANTES

Laxative - Dépurative - Rafraîchissante

La Tisane de Santé CANOES

convient parfaitement à  
tous les tempéraments  
et ne coûte que  
3 fr. 50 la boîte



DÉPOT :  
Grande Pharmacie  
de Paris

"Suggés" Nantes  
17, rue d'Orléans et place Royale  
NANTES

**A L'EGLANTINE**

Couronnes Mortuaires  
FLEURS D'APPARTEMENTS

1, Rue du Moulin  
NANTES

Téléphone 145.44

Remise aux Sociétés

Un coup d'œil aux étalages  
des Magasins PRIMLUX  
vous en dira plus qu'un  
long discours.

**Le Timbre Primlux**

22, Rue du Calvaire

- à NANTES -

Ne donne que des Primes de Choix

DÉSIREZ-VOUS

un BON

PHONO

OU UN

BON POSTE

DE

T.S.F.

Venez

Chez

**DUIGOU**

22, RUE DES HALLES

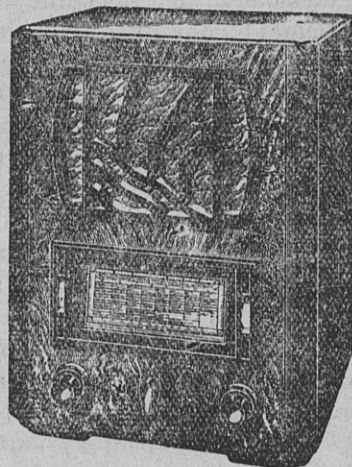
PHONOS GARANTIS, depuis 250'

POSTES T. S. F. . . . . 995

PHILIPS SONORA

MARCONI DUCRÉTET, etc...

GRANDES FACILITÉS DE PAIEMENT



Consultez les Prix chez M<sup>me</sup> DRÉAN  
19, rue de la Ville-en-Pierre, Doulon

Mercerie - Nouveautés  
Papeterie - Parfumerie  
Confection

**Robes et Manteaux**  
sur Mesure

POUR VOS CHAPEAUX ET CASQUETTES

Adressez-vous **Chapellerie MERCIER**

Successeur CHESNEAU

8, Place du Pilon - NANTES

Remise 10 % aux syndiqués

**Brasserie Moderne**

3, Rue Contrescarpe

Déjeuner et Dîner . . . . . 15 francs

Le soir, petit Dîner . . . . . 10 -

SALLE pour BANQUETS et SOCIÉTÉS

Propriétaire : J. ETIENNE

**Orthopédie - Bandages - Ceintures**

Fabrication et Réparation de tous les appareils  
Location de lits mécaniques, béquilles, gouttières, etc.

**L. ROCHET, RUE DE VERDUN - NANTES**

**PECHEURS !**

Voulez-vous de bons conseils pour la saison  
Venez consulter nos prix, voyez nos qualités

**Modern' Pêche** Rue Grande-Biesse, 10  
(près du Pont de la Madeleine - NANTES)

**Hôtel de l'Univers**  
PLACE DU COMMERCE RUE LAPÉROUSE, 11  
NANTES

**P. LEBÉE** Tout Confort  
Garage à proximité Téléphone 132.60

Souscrivez au  
**DICIONNAIRE LAROUSSE DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE**  
(Les six volumes sont parus)

et toutes Grandes Publications  
à la **Librairie Alfred BRELET**  
33, Rue de Verdun - NANTES - Tél. 147-97  
Grandes facilités de paiement

Mieux et Meilleur Marché... c'est

**AUX 3 SPÉCIALITÉS**

8, Rue de la Paix - 1 et 3, Rue du Bouffay

Téléphone 113.37 NANTES Remise 5 %

que doivent s'acheter

**Linoléums - Tapis**

- Toiles Cirées -

**HORLOGERIE SUISSE**  
2, Rue Boileau  
NANTES  
**PAUL DIEDISHEIMFILS**  
Télép. 25.67  
R.C. Nantes 2876  
JOAILLERIE -  
BIJOUTERIE -  
ORFÈVRE  
Catalogue illustré franco sur demande

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

**Imprimerie Ouvrière**

Rues Pitre-Chevalier et de la Poudrière

ORGANISATIONS OUVRIÈRES :

Faites exécuter tous vos imprimés à la Coopérative

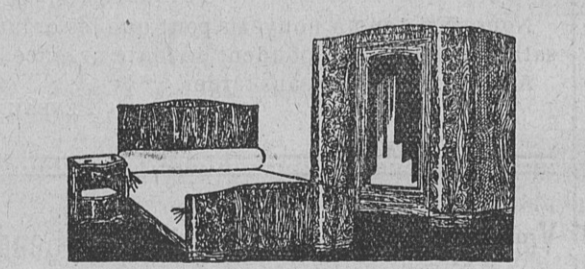
PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS

**VOITURES D'ENFANTS**  
LITS d'Enfants laqués

**MAINGUY**  
Chaussée de la Madeleine, 23 - NANTES - Tél. 124.89  
Toutes les Réparations

**LES MEUBLES ROBERT**

7-14, Rue Copernic - NANTES



Le plus Grand Choix aux Meilleurs Prix  
Une CHAMBRE Chêne Massif, armoire  
3 portes ouvrantes, complète, les 10 pièces 1.495 fr.  
CHAMBRES Luxe, conformes à la photo  
ci-jointe, en ronce de noyer galbée... 1.995 fr.  
SALLES A MANGER, de 495 fr. à 4.000 fr.  
Remise de 10 % aux syndiqués

LES GRANDS MAGASINS

**BRUNNER FRÈRES**

4 et 6, Rue de Feltre  
1, 1 bis et 3, Rue de la Boucherie **Nantes**

**VENDEMENT**

LE MEILLEUR MARCHÉ DE NANTES

et donnent les Timbres Primlux

**Maison ETOURNEAU**

12, Quai du Port-Maillard, 12 - NANTES

Électricité - Fournitures pour installations

Prix avantageux aux ouvriers électriciens - d'éclairage - R. C. Nantes 5.775

**L'Œuvre Dentaire Sociale de l'Institut Dentaire National**

L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, avec l'assurance du remboursement basé sur le tarif de responsabilité des Caisses, permet l'accès de la Dentisterie, moyennant une contribution personnelle insignifiante. De plus, le contrôle rigoureux de son comité technique de surveillance et le choix du personnel, praticien possédant le diplôme d'Etat qui y opère, L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL assure aux intéressés la sécurité et la qualité dans les soins et travaux pratiqués par ses services.

Le Comité de gestion a en outre créé une Caisse appelée "Caisse des Exclus" pour compenser l'inégalité incompréhensible des plus de soixante ans injustement écartés des avantages de la Loi. Cette Caisse a pour effet de les faire bénéficier gratuitement des soins et travaux dentaires.

Le contrôle des "Exclus" compris dans ces conditions, s'effectue par l'intermédiaire de deux services conçus à cet effet :

L'un, à la Bourse du Travail, rue Arsène-Leloup.  
L'autre, à La Mutualité (conciergerie) rue Désiré-Colombe.

Les prix officiellement pratiqués à l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, sont les suivants :

SOINS		DENTIERS	
Extraction, la première . . . . .	8 francs	Plaque de base . . . . .	16 65
— les autres . . . . .	4 —	La dent . . . . .	16 65
Plombage . . . . .	12 —	Le crochet . . . . .	10 —
Traitement racine . . . . .	12 —		

L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL  
Spécialement fondé pour les Assurés sociaux.  
23, Place de la Bourse (angle rue de la Fosse), à NANTES.